

# «Je milite pour un prix unique du livre numérique»

Une partie vient d'être gagnée par les éditeurs français face au géant américain, Google. Le tribunal de grande instance de Paris a interdit au groupe américain de poursuivre la numérisation et la diffusion d'ouvrages sans autorisation des auteurs et des éditeurs. De quoi réjouir Paul Otchakovsky-Laurens, le fondateur des éditions P.O.L.

■ C'était un jugement qu'il attendait de pied ferme. De nature pacifique et de tempérament réfléchi, l'éditeur Paul Otchakovsky-Laurens qui a fondé, il y a 26 ans, sa maison portant en guise d'acronyme ses initiales n'en demeure pas moins combatif et mobilisé en matière de livre numérique et de numérisation.

«C'est pour moi  
un considérable progrès»

En interdisant au moteur de recherche américain de continuer à numériser massivement les livres sans l'accord des éditeurs, le tribunal de grande instance de Paris l'a aussi condamné à verser 300 000 euros, au titre de dommages et intérêts à la Martinière - 3<sup>e</sup> groupe d'édition français propriétaire notamment du Seuil -, à l'origine de la plainte. Le Syndicat national de l'édition (SNE) et la Société des gens de lettres de France (SGDL), alliés à La



Paul Otchakovsky-Laurens : «Je milite pour un prix unique du livre numérique». (Photo Daniel Mordzinski - POL)

Martinière recevront chacun un euro symbolique.

Au laboratoire d'expériences littéraires de Paul Otchakovsky-Laurens, le lecteur aura découvert et côtoie toujours Valère Novarina, Emmanuel Carrère, Marie Darrieussecq ou encore Martin Winckler, Camille Laurens, Leslie Kaplan, Attiq Rahimi - prix Goncourt 2008.

«Nous sommes prêts pour le virage numérique s'il doit avoir lieu, près de 200 ouvrages de notre fonds ont été numérisés et on continue, explique Paul Otchakovsky-Laurens. Mais je pense que les deux formes vont coexister pendant très longtemps, la forme livre papier ne sera jamais complètement supplantée. Ce sont des modes de lecture différents qui répondent à des nécessités, à des types d'ouvrages éventuellement différents je ne sais pas encore. On navigue à vue là en ce moment, il faut attendre les nouveaux lecteurs couleurs qui vont arriver dans quelques mois. Cela va être surtout im-

portant pour la presse, ce seront des canaux qui vont coexister. Moi, je me sers beaucoup du livre électronique mais pour les manuscrits, c'est pour moi un considérable progrès. Je parle des manuscrits que je reçois de l'extérieur, c'est-à-dire de ceux qui ne sont pas encore des auteurs de la maison, je les veux papier. En revanche, les auteurs de la maison m'envoient tous maintenant leurs fichiers, je les lis sur mon lecteur cela me permet de les lire dans le métro, de voyager avec.»

## La valeur sacro-sainte du droit d'auteur

«Je suis les réglementations européennes avec beaucoup d'inquiétude : je trouve que la tendance libérale européenne n'est pas tout à fait en faveur des réglementations qui ont sauvé la librairie en France et qui ont sauvé la diversité de la production. J'espère que le prix unique du livre ne sera pas remis en question, je trou-

ve que la directive européenne sur la diffusion des œuvres numériques est ambiguë. Enfin, on est là aussi en plein chantier, je surveille cela de très près parce qu'il ne faudrait pas que par le biais du libéralisme, on mette en cause un certain nombre d'acquis dont le livre papier. Je milite pour un prix unique du livre numérique aussi, donc je trouve que toutes les exceptions aux droits d'auteurs sont extrêmement dangereuses, le droit d'auteur c'est une valeur sacro-sainte, je pense qu'il ne faut surtout pas que l'on tombe dans le copy right qui est un système anglo-saxon très dangereux pour la pérennité des œuvres, pour leur intégrité, et leur diffusion malgré le programme affiché d'une plus large diffusion.»

Alors que Google a décidé de faire appel, le jugement parisien pourrait faire jurisprudence, d'ores et déjà il risque de contrecarrer les ambitions du futur libraire en ligne. **Veneranda Paladino**